

Conditions générales de Migrol SA sur l'utilisation de la Migrolcard (CG)

Edition février 2024

1. En sa qualité d'émettrice de la Migrolcard, la société Migrol SA, Soodstrasse 52, 8134 Adliswil, fournit les cartes aux clients conformément aux demandes acceptées, y compris les «Conditions générales de Migrol SA sur l'utilisation de la Migrolcard». La Migrolcard permet l'acquisition sans numéraire des carburants ainsi que d'autres agents énergétiques ou produits et services auprès des stations Migrol et d'autres points de vente en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein déterminés par Migrol SA et de payer par facture mensuelle. La Migrolcard ne peut pas être utilisée pour le retrait d'espèces ou l'achat d'une voiture. Chaque Migrolcard émise demeure la propriété de Migrol SA.
2. Le Migrolcard Center, Bäulerwisenstrasse 3, 8152 Glattbrugg, est chargé de délivrer les cartes et d'établir les factures au nom et pour le compte de Migrol SA.
3. En utilisant la Migrolcard avec le code NIP correct, le client s'identifie par rapport aux stations Migrol et aux autres points de vente en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein en tant que représentant direct de Migrol SA selon l'article 32 CO. Il reconnaît en outre l'exactitude de l'acquisition réalisée (mentionnée sur le bulletin de livraison, sans TVA ou disponible dans l'outil en ligne) et son obligation de paiement envers Migrol SA. Cette représentation se limite exclusivement à l'obtention, par le biais de la Migrolcard sur facture mensuelle, de carburants, d'agents énergétiques et d'autres produits et services.
4. Migrol SA perçoit des frais conformément à l'aperçu des frais en vigueur. Celui-ci peut être demandé en tout temps auprès du Migrolcard Center ou consulté sur www.migrol.ch. Migrol SA peut modifier en tout temps les frais. Si le client refuse la modification des frais, il peut résilier le contrat Migrolcard dans un délai d'un mois à compter de la notification de la modification des frais. En cas de résiliation, les frais payables durant le délai de résiliation sont calculés sur la base de l'ancien tarif.
5. Chaque client reçoit une fois par mois – vers le milieu du mois suivant le mois de décompte – une facture mensuelle. Le montant de la facture est payable à fin de mois sans déduction. Si la totalité du montant facturé n'a pas été payée jusqu'à la fin du mois, le Migrolcard Center est en droit de percevoir des intérêts moratoires courant à partir de la date de facturation sur la base du solde impayé, frais compris. Des frais sont perçus pour l'établissement de la facture. Les réclamations concernant l'exactitude de la facture établie doivent être adressées au Migrolcard Center par écrit dans les 20 jours qui suivent la réception de la facture mensuelle – sans quoi la facture mensuelle est considérée comme acceptée. Les réclamations concernant des produits ou services défectueux doivent être adressées au point de vente concerné ou au Service Center de Migrol SA (par e-mail servicecenter@migrol.ch, formulaire de contact sur www.migrol.ch, ou par téléphone au +41 44 495 11 11 durant les heures de bureau). Si un tel litige survient, le client n'est pas délié de son obligation de payer le montant total de la facture mensuelle concernée à Migrol SA. Le client ne peut pas prétendre à des dommages-intérêts suite à des dérangements techniques ou des arrêts d'exploitation rendant impossible l'utilisation de la Migrolcard ou suite à un retrait de la carte. Par ailleurs, Migrol SA est en droit d'exiger et de réaliser en tout temps des garanties appropriées du client ou de céder la créance à des tiers pour recouvrement. Tous les frais de traitement de tiers occasionnés par le client sont à la charge du client.
6. La personne qui utilise la Migrolcard avec le code NIP correct est considérée comme le titulaire légitime de la carte. **En cas de vol ou de perte d'une Migrolcard, le Migrolcard Center (Migrolcard Center, Bäulerwisenstrasse 3, 8152 Glattbrugg, téléphone 0844 03 03 03, e-mail cardcenter@migrol.ch), doit être prévenu immédiatement par téléphone et l'annonce doit être ensuite confirmée par écrit.** Le client est responsable du maintien du secret du code NIP et répond de toute utilisation abusive de la carte jusqu'à la confirmation écrite de l'annonce de la disparition de la carte. Le code NIP est envoyé au client par courrier séparé et ne doit pas être conservé avec la carte. Si la Migrolcard est enregistrée comme moyen de paiement dans une application numérique, le client est responsable de tout achat effectué avec ladite application, même sans utilisation du code NIP.
7. Les changements de nom et d'adresse ainsi que les changements de compte postal ou bancaire (lorsque le paiement de la facture mensuelle s'effectue par débit direct du compte postal ou bancaire) doivent être annoncés immédiatement au Migrolcard Center par écrit.
8. Le demandeur dispose avec MON COMPTE d'un accès en ligne aux données de facturation (aperçu de compte, liste des transactions, etc.). Il peut enregistrer des utilisateurs supplémentaires pour son accès en ligne et commander des cartes de carburant ou les bloquer. Migrol se réserve le droit de modifier en tout temps l'étendue des prestations et de bloquer l'accès en ligne sans indication de motifs. Migrol décline toute responsabilité quant aux retards de notification ou de transmission des transactions. L'accès s'effectue par Internet en saisissant un nom d'utilisateur et un mot de passe. Le demandeur est tenu de traiter son mot de passe de manière strictement confidentielle et de ne pas rendre l'accès et les données accessibles à des tiers non autorisés. Cette obligation s'applique également aux utilisateurs autorisés par le demandeur. Le risque d'utilisation abusive des mots de passe est supporté par le demandeur, également si ceux-ci ont été modifiés par le demandeur ou si le demandeur a habilité d'autres utilisateurs. Toutes les modifications et commandes requises via l'accès en ligne sont acceptées et exécutées. La personne qui bénéficie d'un accès en utilisant le nom d'utilisateur et mot de passe correct et qui procède ensuite à des modifications ou commandes est considérée comme un utilisateur autorisé par le demandeur à passer/exécuter des ordres.
9. Migrol SA est en droit de modifier en tout temps les «Conditions générales de Migrol SA sur l'utilisation de la Migrolcard». Les modifications ou adjonctions sont communiquées préalablement au client et considérées comme acceptées si le client n'y fait pas opposition par écrit dans un délai d'un mois à compter de la communication.
10. Le Migrolcard Center est en droit de bloquer en tout temps et sans avis préalable le client la Migrolcard, d'exiger la restitution de la carte et de dénoncer avec effet immédiat la relation contractuelle en cas d'inobservation des dispositions contractuelles ou en cas d'utilisation abusive de la carte. De plus, le Migrolcard Center est en droit de percevoir des frais de rappel et de blocage pour chaque carte.
11. Le présent contrat est valable pour une durée d'une année à compter de la date d'émission de la Migrolcard et se renouvelle à chaque fois automatiquement d'une année supplémentaire, sauf résiliation écrite au moins deux mois avant la fin de la validité du contrat. La validité de la Migrolcard sur laquelle est imprimée la date d'échéance échoit à la fin du mois et de l'année figurant sur la carte. En cas de déroulement correct et régulier des affaires et si le client n'y renonce pas expressément, la Migrolcard est automatiquement remplacée par une nouvelle carte avant la date d'échéance de la carte actuelle. Lorsque le contrat prend fin, la carte doit être renvoyée spontanément au Migrolcard Center.
12. Migrol se réserve expressément le droit d'effectuer des contrôles de solvabilité et de procéder à des vérifications supplémentaires en cas de soupçon d'abus ou d'irrégularités de paiement. L'utilisation de la Migrolcard implique la reconnaissance envers Migrol SA des présentes conditions générales. Si certaines dispositions du présent contrat viennent à être déclarées lacunaires ou sans effet juridique, les autres dispositions demeurent applicables. Les parties contractuelles s'engagent à remplacer en pareil cas les dispositions nulles par des dispositions valables permettant d'atteindre le but initialement prévu. Les conditions convenues doivent être traitées de manière confidentielle par Migrol SA et le client. Les parties contractuelles s'engagent également à respecter les dispositions relatives à la protection des données.
13. Les présentes «Conditions générales de Migrol SA sur l'utilisation de la Migrolcard» s'appliquent également à toutes les cartes supplémentaires, à toute application numérique sur laquelle la Migrolcard est enregistrée et les acquisitions réalisées avec ces cartes. Le client ou titulaire de la carte de carburant répond de toutes les obligations qui en découlent.
14. La version actuelle des «Conditions générales de Migrol SA sur l'utilisation de la Migrolcard» peut être consultée en tout temps sur le site Internet www.migrol.ch.
15. Le droit suisse est applicable. **Le lieu d'exécution et le for judiciaire exclusif sont situés à Adliswil.**